



La Voie À Suivre

CHOFTIM

537

6 Septembre 2008

6 ELLOUL 5768

Publication

HEVRAT PINTO

Sous l'égide de

RABBI DAVID HANANIA

PINTO CHLITA

11, rue du plateau

75019 PARIS

Tel: 01 48 03 53 89

Fax 01 42 06 00 33

www.hevratpinto.org

Responsable de publication

Hanania Soussan

*Dédié à la mémoire de
Esther Bachar Bat Avraham*

GARDE TA LANGUE !

« Ajoute une leçon à ses lèvres »

« Le cœur du sage inspire sa bouche et ajoute une leçon à ses lèvres » (Michlei 16, 23).

Dans ce verset, le roi Chelomo nous enseigne un merveilleux principe dans le domaine de la maîtrise du langage : c'est qu'un sage intelligent dont tous les actes proviennent d'une réflexion réfléchit toujours à l'importance et aux conséquences de ce qu'il va dire.

C'est-à-dire que l'essentiel de la sagesse s'exprime dans la capacité d'examiner chaque chose qui sort de la bouche et d'y appliquer une réflexion, de ne faire sortir quelque chose de la bouche que d'après la Torah, en observant toutes les limitations à appliquer au langage.

C'est cela « ajoute une leçon à ses lèvres », en gardant son langage on ajoute de la force à son discours selon la leçon de la Torah. Nous voyons effectivement de nos yeux que tous les grands d'Israël ont porté une extrême attention à garder leur langage et on mérité de très hauts niveaux.

ELOUL – LA PREPARATION AUX JOURS DU JUGEMENT

(PAR RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA)

Le verset dit : « Tu placeras des juges et des gardiens dans toutes tes portes » (17-18). Nous voyons de là combien la sainte Torah pénètre ce qui se passe en l'homme, et combien est grande la force du mauvais penchant. En effet, la Torah est une antidote au mauvais penchant, et malgré tout nous voyons qu'il est difficile de le vaincre avec la Torah toute seule, on doit en plus se donner des juges et des gardiens qui surveillent nos actes afin de ne pas en arriver à fauter.

Il est curieux que la Torah fasse passer les juges avant les gardiens, puisque le rôle du gardien vient avant celui du juge, étant donné que c'est lui qui amène la personne devant le juge ! De plus, le gardien protège le juge pour qu'on ne s'attaque pas à lui. Il devrait donc passer en premier dans le verset ! Pour l'expliquer, on peut dire que ces parachiot sont lues avant le mois d'Eloul, et les Sages ont dit à ce propos que les initiales des mots du verset « Ani Ledodi Védodi Li » (Je suis à mon bien-aimé et il est à moi) forment le mot Eloul. La même idée a été exprimée à propos du verset « Le lion rugit, qui ne craindrait pas » (Amos 3, 18), le mot « Ari » (lion) étant formé des initiales de Eloul, Roch Hachanah, Yom Kippour, qui s'approchent, et à ce moment-là qui ne craint pas ? Les plus grands tsadikim tremblent devant le jour du jugement, et tout le monde se prépare en frémissant à Roch Hachanah, car c'est le moment où l'on est jugé : qui sera élevé et qui sera abaissé, qui mourra et qui vivra, qui s'appauvrira et qui s'enrichira, etc. Même si les tsadikim n'ont pas fauté, ils tremblent pour leur troupeau qui a fauté, et craignent d'être

pris dans les fautes de la génération. Chacun doit en tirer la leçon, se préparer avec ferveur au jour du jugement, et prévoir de bons défenseurs à amener devant Hachem. Il s'agit de la Torah et des mitsvot, et plus on se prépare, mieux cela vaut.

C'est ce que dit la Torah : Tu te donneras des « juges » et des « gardiens » dans toutes tes portes pour te préparer au moment du jugement. En effet, Hachem juge toute la terre et nous place en jugement. L'homme doit donc se préparer convenablement pour que les accusateurs ne puissent pas lui faire obstacle. Alors Hachem nous juge favorablement, et les gardiens raccompagnent les innocents avec de grands honneurs. Mais si le verdict est contre nous, ces gardiens accomplissent aussi leur mission, mais cette fois elle consiste à emmener le coupable « en prison ». A présent, nous comprenons donc que d'abord, Hachem juge et décrète, et ensuite vient le gardien qui exécute la sentence émise par le juge, le Saint béni soit-Il. Si l'homme revient vers Hachem par amour, la force de ce repentir est si grande que les accusateurs se transforment en anges de miséricorde, et les fautes intentionnelles se transforment en mérites (Yoma 86b), mais tout ceci à condition qu'il se repente de ses fautes d'un cœur brisé et humble. Ce sont les anges qui accompagnent l'homme à la fin de Yom Kippour, comme le disent les Sages : « A la fin de Yom Kippour, une voix céleste s'élève et dit : « Va manger ton pain avec joie et boire ton vin d'un bon cœur, car Hachem a déjà accepté tes actes » (Yoma 87b).

A ce moment merveilleux, le Saint béni soit-Il se rapproche de nous, « mon Bien-Aimé est à moi », et Il est prêt à aider quiconque le demande au titre de juge de toute la terre, pour que l'homme ne tombe pas aux mains des accusateurs et ne soit pas reconnu coupable à Roch Hachanah. Par conséquent nous avons le devoir sacré d'utiliser cette proximité, qui n'existe pas pendant les autres jours de l'année, ainsi nous réussirons à passer les jours du jugement et à mériter une nouvelle année de vie, que nous utiliserons pour servir Hachem, et qui sera remplie de Torah et de mitsvot et riche de bonnes actions, Amen !

A PROPOS DE LA PARACHA

« Ma chair tremble de la crainte de Toi... » - Eloul !

Rabbi Israël Salanter a écrit dans sa célèbre lettre : « Autrefois, chacun était saisi de crainte au seul son du mot sacré « Eloul ».

Dans les générations précédentes, on connaissait la signification redoutable du mois d'Eloul, au point qu'il suffisait d'entendre proclamer l'« arrivée du mois » par le 'hazan pour que tout le monde soit déjà saisi de crainte et se soucie d'améliorer ses actes. Nous aussi, nous devons nous éveiller de la somnolence de l'époque et profiter de ce mois pour nous élever et nous rapprocher du Créateur du monde. Que la crainte nous habite lorsque nous nous rendons compte que les jours du jugement s'approchent ! La signification capitale du mois d'Eloul nous est donnée à comprendre par la parabole suivante :

Un jour, l'un des soldats de Nicolas a vu un homme ivre au milieu de la nuit, et lui a demandé son identité. L'ivrogne n'a pas réagi à l'interpellation et n'a pas donné son identité. Le soldat a de nouveau interpellé l'homme et lui a demandé de s'identifier, et cette fois aussi cet appel est resté sans réponse. La troisième fois, le soldat a crié : « Je suis un soldat du roi Nicolas et je vous ordonne de vous identifier. » Lorsque l'homme ne l'a pas fait non plus cette fois-là, le soldat a tiré et il a été blessé. Quand les deux ont été appelés en jugement, l'ivrogne parce qu'il n'avait pas répondu à l'interpellation et le soldat parce qu'il avait blessé quelqu'un, le blessé a plaidé ainsi : « Pourquoi a-t-il tiré sur moi ? » Quand le soldat a répondu qu'il l'avait fait parce qu'il avait refusé de s'identifier, l'homme s'est écrié : « Vous avez bien vu que j'oscillais comme un homme ivre ! » Le soldat a dit : « Quand il entend le nom de Nicolas, même un ivrogne doit redevenir sobre. »

Le monde dit à ce propos : quand on entend la voix qui proclame « Eloul », tout homme doit sortir de son ivresse et revenir à Hachem, car notre D. est miséricordieux et prompt au pardon.

Garder les portes

« Tu placeras des juges et des gardiens dans toutes tes portes » (17, 18).

Pourquoi le verset parle-t-il au singulier, « dans toutes tes portes » ? Rav 'Haïm Vital l'explique ainsi :

Tout homme a plusieurs « portes » à son corps : la vue, l'ouïe, l'odorat, la parole, le toucher, par lesquelles tout ce qui concerne ce monde passe pour entrer en lui, qu'il s'agisse de choses bonnes ou de choses négatives qui mènent à la faute.

Le devoir de l'homme en ce monde est de placer à ces « portes » « des juges et des gardiens », qui sont les volontés puissantes au moyen desquelles il veille pour que des choses qui ne sont pas souhaitables ne rentrent pas et ne pénètrent pas dans son corps. C'est pourquoi la Torah a parlé au singulier, pour qu'à chaque porte individuellement, nous placions une barrière et une muraille afin que la faute ne pénètre pas et ne rende pas notre âme impure. Quand l'homme mérite de garder les portes de son corps comme il convient, il lui est promis que se réalisera en lui le verset : « Ouvrez les portes, et que vienne un peuple juste et qui est fidèle. » Mesure pour mesure, il a gardé la « porte » de son corps, et il méritera que s'ouvrent devant lui toutes les portes du monde à venir s'il fait bien attention à garder toutes les portes de son corps.

(Na'hal Kedoumim)

Qui donne la vue aux aveugles

« Car les cadeaux corrupteurs aveuglent les yeux des sages » (16, 19)

On raconte sur Rabbi 'Haïm Kafoussi, l'un des cinq disciples du Ari, qu'il avait l'habitude d'être rémunéré pour son enseignement parce que c'était sa subsistance, il n'en avait pas d'autre. Dans sa vieillesse, il devint aveugle, et certains soupçonnaient que parce qu'il s'était fait payer pour son enseignement, il avait frôlé le cadeau corrupteur, c'est pourquoi ses yeux s'étaient fermés, ainsi que le dit la Torah : « Car les cadeaux corrupteurs aveuglent les yeux des sages ». Quand il apprit ces soupçons, il en fut très affecté, car cela impliquait un risque de profanation de l'honneur de la Torah. Il demanda donc à la communauté de se rassembler à la synagogue le Chabat, et devant un grand public, il donna un cours magnifique, à la fin duquel il dit : « Comme j'ai entendu qu'il y a des gens qui me soupçonnent d'avoir pris des cadeaux corrupteurs, devant tout le monde je prie Hachem qu'il me donne un signe, et me rende la vue afin que tout le monde sache que je ne suis pas tombé dans cette horrible faute. » Il avait à peine fini de parler que ses yeux s'ouvrirent. Il descendit de l'estrade en disant bonjour à chacun, c'était un grand miracle. Depuis ce moment, il signait son nom en ajoutant les mots « Hachem nissi », Hachem est

mon miracle, 'Haïm Kafoussi. Le 'Hida témoigne sur lui dans « Chem HaGuedolim » : « J'ai vu sa signature quand il était aveugle, il signait debout, on distinguait à peine les lettres, comme il est normal chez quelqu'un qui ne voit pas, et j'ai vu sa signature ensuite, « Hachem nissi 'Haïm Kafoussi ».

Par des moyens licites

« Tu rechercheras assidûment la justice (tsedek tsedek tirdof) » (15, 20)

Pourquoi la Torah emploie-t-elle deux fois le mot « tsedek » ?

Parce que ceux qui mentent tendent à adopter une couverture de vérité et de justice quand ils cherchent de vaines preuves dans la Torah et les paroles des Sages pour justifier leurs mauvaises actions. De plus, ils se permettent de prouver leurs paroles par des moyens qui ne relèvent pas de la plus pure vérité et droiture.

C'est à ce propos que la Torah met en garde : « tsedek tsedek tirdof », même la justice, il faut la poursuivre avec justice, et la fin ne justifie pas les moyens.

Rabbeinou Be'hayé a expliqué qu'il est dit deux fois « tsedek tsedek », l'une pour la parole et l'autre pour l'action, qu'elles ne soient pas en contradiction. Quiconque est juste dans ses paroles doit aussi être juste dans ses actes.

Le mort vivant

« Le mort sera mis à mort d'après deux témoins ou trois témoins » (17, 6)

Apparemment, que signifie « le mort sera mis à mort » ? Il est encore vivant !

Mais ici, la Torah nous enseigne que l'homme qui a commis une faute est redevable de sa vie, il est comme « un mort » immédiatement, comme l'ont dit les Sages (Berakhot 18), mais il est juste que s'il y a des témoins, les juges ordonnent qu'ils le mettent à mort eux-mêmes. S'il n'y a pas de témoins et qu'il n'y a pas eu de mise en garde, le tribunal d'en bas n'a pas le devoir de le mettre à mort. Mais envers le Ciel, il est de toutes façons considéré véritablement comme « mort ».

(D'après le Or Ha'Haïm)

Le feu (« ech ») qui reste de l'hospitalité (« echel »)

« Ils répondront : nos mains n'ont pas versé ce sang... » (21, 17)

Rachi dit : « Pourrait-il venir à l'esprit que les Anciens du beit din aient versé le sang ? Mais cela signifie : nous n'avons pas vu et nous ne l'avons pas laissé partir sans lui donner des provisions de route et l'accompagner. » On raconte qu'une fois, un riche est venu trouver le gaon de Vilna pour lui raconter ses malheurs : tous ses biens avaient été la proie du feu, bien qu'il ait porté une attention extrême à la mitsva de l'hospitalité. Le gaon lui demanda : « Est-ce qu'après avoir donné à manger et à boire à vos invités, vous faisiez attention à les raccompagner ? » Quand le riche répondit négativement, le gaon lui dit : c'est cela la raison pour laquelle on a fait justice du Ciel, parce que « echel » (l'hospitalité) est formé des initiales de : akhila (la nourriture), chetiya (la boisson) et leviya (l'accompagnement). Comme vous n'avez pas accompli la mitsva d'accompagner, il ne restait que les lettres de akhila et chetiya, dont les initiales forment le mot « ech » (le feu).

LA RAISON DES MITSVOT

Les jours des seli'hot pendant le mois d'Eloul

Rabbi Yossef Caro statue dans le Choul'han Aroukh (581) : « On a l'habitude de se lever dès l'aube pour dire des seli'hot et des supplications, de Roch 'Hodech Eloul jusqu'à Yam Kippour. La Michna Beroura en donne la raison suivante : « A la fin de la nuit, le Saint béni soit-Il parcourt ce monde-ci et c'est un moment propice. On le fait à partir de Roch 'Hodech parce qu'à ce moment-là Moché est monté sur le mont Sinaï pour recevoir les Deuxièmes Tables, on a sonné le chofar dans le camp et Moché est monté sur la montagne pour qu'on ne se laisse plus entraîner par l'idolâtrie. C'est pourquoi ce moment est un moment propice, et on le rattache au verset « Ani Ledodi Védodi Li » (Je suis à mon bien-aimé, et mon bien-aimé est à moi), dont les initiales forment le mot Eloul et les dernières lettres ont la valeur numérique de quarante, ce qui correspond aux quarante jours qui séparent le 1er Eloul de Yam Kippour. En effet, car pendant ces quarante jours le repentir est accepté, le cœur est proche du bien-aimé, et alors le bien-aimé est proche pour accueillir le repentir avec amour. »

On en trouve un autre signe dans le verset : « Hachem ton D. circonscira ton cœur et le cœur de ta descendance », dont les initiales forment le mot « Eloul ».

TES YEUX VERRONT TES MAITRES RABBI ISRAËL LIPKIN DE SALANT

A chaque époque, la Providence divine nous envoie des âmes d'élite qui impriment leur sceau sur la génération et dont l'influence se fait sentir à la fois sur le moment et pour de nombreuses générations à venir.

L'un de ces sages exceptionnels fut Rabbi Israël de Salant. Il n'était ni rabbin ni décisionnaire, s'habillait comme quelqu'un du peuple, fuyait les postes officiels et se comportait comme un juif simple. Mais c'était un grand homme, et dans son cœur le buisson brûlait d'un feu sacré, d'une flamme divine qui ne s'éteignit jamais jusqu'à son dernier souffle. Rabbi Haïm Halévi Soloveitchik de Brisk comptait quatre grands qu'il estimait comparables aux Richonim, et qui sont : Rabbi Yéhochoua Leib Diskin, Rabbi Israël de Salant, son père Rabbi Yossef Dov Soloveitchik et Rabbi Méïr Leibusch Malbim (ce propos a été rapporté par Rabbi Yossef Dov Soloveitchik, le Rav de Boston).

Bien qu'il se soit écoulé beaucoup de temps depuis son décès, son souvenir reste vivant parmi nous comme celui du père du mouvement du moussar, et sa personnalité représente un phare jusqu'à aujourd'hui.

Voici quelques histoires sur sa vie :

Sa confiance en Dieu était extraordinaire. Il se disait certain que toute requête que l'homme est absolument sûr de se voir accordée par le Ciel – finira par lui être accordée. Et si nous constatons que les espoirs des hommes sont déçus, c'est uniquement parce que leur confiance en Dieu n'était pas absolue.

Un jour, une discussion s'éleva entre lui et Rabbi Chemouël Strachon, l'auteur du Rachach sur le Talmud, sur la question de savoir si cette confiance était légitime lorsqu'il s'agissait de superflu. Rabbi Israël pensait que l'homme a le droit de prier pour quelque chose qui est considéré comme superflu, et Rabbi Chemouël n'était pas d'accord. Alors Rabbi Israël lui proposa de parier, et on verrait bien qui avait raison. Rabbi Chemouël accepta. Rabbi Israël lui dit : « A partir de ce moment-ci, je fais confiance à Dieu qu'Il m'enverra une montre, ce qui est pour moi quelque chose de superflu (à cette époque-là, seules quelques rares personnes possédaient une montre), et nous verrons bien s'Il me l'enverra. »

Six mois s'écoulèrent. Un jour entra chez Rabbi Chemouël un chrétien vêtu d'un uniforme de lieutenant, qui lui dit : Un soldat juif vient de mourir dans mon régiment, et avant sa mort il m'a donné une montre et m'a demandé de la donner au Rav des juifs. Rabbi Chemouël prit la montre et le remercia de s'être donné ce mal.

Alors il se rappela de son pari avec Rabbi Israël et lui fit demander de venir chez lui. Il lui remit la montre, en disant : « Dieu a entendu votre prière et vous a envoyé cette montre. Du ciel, il a été prouvé que la halakhah est conforme à votre opinion. »

Quand Rabbi Israël quitta la maison de son beau-père, il s'installa à Kovno pour trouver un travail, et commença avant tout par entrer au Beit Midrach pour étudier ses cours. A ce moment-là y entra également une personne riche de la ville de Kovno. Il vit Rabbi Israël, le prit en sympathie, s'approcha de lui pour le saluer et lui demanda ce qu'il faisait à Kovno. Rabbi Israël lui raconta qu'il était venu pour chercher un travail, et qu'il voulait faire du commerce. Le riche le regarda et lui dit : « Ecoutez-moi, jeune homme ! Vous ne m'avez pas l'air d'un commerçant, et il vaut mieux que vous vous consacriez aux intérêts du Ciel. J'ai entendu que dans une certaine petite ville on cherchait un instituteur pour les jeunes garçons, je vais vous donner une lettre de recommandation, et on vous donnera ce poste. »

Rabbi Israël refusa, en disant : « La responsabilité d'enseigner aux enfants d'Israël est trop grande et trop lourde pour moi, et je ne peux pas l'accepter. Je veux être commerçant. »

Le riche réfléchit un moment, et lui proposa d'être cho'het, car on en cherchait un à Kovno. « Surtout pas ! répondit Rabbi Israël. Un cho'het doit faire extrêmement attention, car c'est un travail sacré. Par la plus petite

erreur, on peut donner de la nourriture tarêphe à toute la ville. Je veux être commerçant. »

Alors, l'homme lui demanda s'il avait de l'argent pour ouvrir une boutique. Rabbi Israël répondit que non. « Dans ces conditions, comment pourrez-vous faire du commerce ? s'étonna-t-il. – C'est très simple, répondit Rabbi Israël. Vous allez me prêter trois cents roubles et je vais ouvrir un commerce.

– Quoi, quoi ? commença à marmonner l'homme, je vais vous prêter trois cents roubles ? C'est une grosse somme, et je ne vous connais pas ! Comment puis-je savoir qu'on peut vous faire confiance ? Peut-être que vous êtes un trompeur, un bon à rien ! Est-ce que vous croyez que je suis fou ? »

Rabbi Israël se leva et répondit : « Ecoutez-moi, mon cher juif ! Tout à l'heure, vous me considérez comme une personne de confiance. Vous vouliez me donner un poste dans l'éducation des précieux enfants juifs. Vous aviez également assez confiance en moi pour mettre la cacherout des foyers juifs entre mes mains. Mais quand il s'agit de me prêter un peu d'argent, vous ne me connaissez déjà plus et je suis un trompeur ! Notre père Abraham se comportait autrement. Dans les questions matérielles, il faisait confiance à son serviteur Eliezer, ainsi qu'il est écrit : « qui gouverne tout ce qui est à lui », mais pour ce qui est des questions spirituelles, par exemple trouver une épouse pour son fils Yitz'hak, il n'a pas eu confiance en lui et il lui a fait prononcer un serment. »

Un jour, un grand Rav se trouvait chez lui. Rabbi Israël lui proposa quelque chose à manger, et ajouta que le plat était cacher sans aucun doute. L'invité s'étonna de ces paroles. Rabbi Israël lui expliqua que pour lui-même, il se pouvait que le plat ne soit pas cacher, parce que sa subsistance provenait d'un disciple généreux, qui peut-être se trompait en l'estimant tsaddik et gaon, auquel cas ses dons proviendraient d'une erreur, par conséquent l'argent serait le fruit d'un vol. Mais pour l'invité, il n'y avait aucun doute, car ce qu'il prendrait aurait déjà changé de propriétaire, donc ce plat était pour lui cacher selon toutes les opinions (Tenouat HaMoussar).

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il exprima devant Rabbi Fischel-Ber de la ville de Rassein, qui était un homme extrêmement aisé, l'opinion qu'il était interdit de profaner le Chabath pour lui s'il tombait malade un Chabath, parce qu'il avait un statut de voleur. Rabbi Fischel-Ber raconta cela à Rabbi Yitz'hak El'hanan, le Rav de Kovno. Celui-ci ne rit pas, mais réfléchit quelques instants et dit : « Dites à Rabbi Israël qu'il a tort. Il est permis de profaner le Chabath pour lui. » Et ses disciples racontent que Rabbi Israël tomba malade un dimanche et mourut un vendredi matin, si bien qu'en fait il n'y eut aucun besoin de profaner le Chabath pour lui (entendu de Rabbi Ya'akov Kamenetski).

Rabbi Israël naquit en 5570 (1810) dans la ville de Zaguer en Lituanie, de Rabbi Zéev Wolf, auteur de « Hagahot ben Arié » sur le Talmud.

Il fut d'abord élevé par son père, puis étudia chez Rabbi Tsvi Broïda, le Rav de Salant. Il réussissait très bien dans ses études, et avant d'avoir treize ans connaissait déjà tout le Talmud par cœur.

A dix-huit ans il s'installa à Salant, dont il porte le nom : Rabbi Israël Salanter. Outre sa grandeur en Torah, Rabbi Israël était un géant dans le domaine du moussar et des traits de caractère.

Il publia un article important du nom de Iggéret HaMoussar, où il invite le lecteur à étudier le moussar. Cet article s'est répandu dans toutes les yéchivot, et l'on s'est mis à étudier en profondeur ses saintes paroles. Ce fut le point de départ d'un grand mouvement, le mouvement du moussar.

En 5643 (1883), alors qu'il se trouvait à Koenigsberg, Rabbi Israël tomba malade, et le 25 Chevat, son âme pure monta au Ciel.

Il n'a pas laissé de livres, mais il a laissé des disciples qui ont répandu sa Torah dans le monde entier.

TES YEUX VERRONT TES MAITRES

RABBI YOM TOV LIPMAN HELLER - AUTEUR DU "TOSSEFOT YOM TOV"

Tout juif, en arrivant au cimetière de la ville de Cracovie (la ville du Rema), s'étonnait de voir que la tombe de Rabbi Yom Tov Lipman, auteur du commentaire sur la Michnah connue sous le nom de Tossefot Yom Tov, se trouve à côté de la barrière. Est-ce possible, demandait chacun, qu'un homme aussi grand, juste et pieux, ait été placé à côté des excommuniés, des suicidés ?

Et les responsables spirituels de la ville de Cracovie racontaient l'histoire suivante :

Dans notre ville, il y avait un juif du nom de Reb Chimon l'avare, qui était riche mais ne voulait rien donner à la tsedakah, et tous ceux qui s'adressaient à lui dans leur détresse pour implorer son aide repartaient bredouilles.

Tous les habitants de la ville détestaient cordialement Reb Chimon, et quand il passait dans la rue, on le montrait du doigt en disant : " Tiens, voilà l'avare ! "

Alors que Reb Chimon se faisait connaître pour son avarice, il y avait dans cette ville deux personnages extrêmement généreux, Chemariahou le boulanger, et Gabriel le boucher. Quiconque avait besoin de halot et de viande pour Chabath et ne savait à qui s'adresser allait trouver Chemariahou et Gabriel.

Cet état de choses dura longtemps. Un jour, le riche quitta ce monde. La 'Hevra Kadicha faillit refuser de s'occuper de lui. Ses membres voulaient creuser un trou et y jeter le corps, et ils ne se résolurent à lui donner un enterrement décent que parce que la Torah nous y oblige. Ils demandèrent conseil à Rabbi Yom Tov Lipman, le Rav de la ville, qui se mit en colère : " Comment ! Un homme aussi riche qui n'a jamais donné un sou à la tsedakah ! Qu'on l'enterre à côté de la barrière, avec les excommuniés. " C'est ce qu'on fit, il fut enterré honteusement, et la terre le recouvrit. Mais le jeudi et le vendredi suivants, la ville fut secouée, et tout le monde sut que Reb Chimon était mort... le secret fut dévoilé : Reb Chimon payait à Chemariahou le boulanger et Gabriel le boucher tout ce que les pauvres recevaient d'eux. Cet " avare " était l'un de ceux qui pratiquent le " don en secret ". Il ne voulait pas qu'on sache qu'il donnait quoi que ce soit.

Quand la chose fut connue, le Tossefot Yom Tov pleura et se lamenta abondamment. Comment avait-il pu donner l'ordre qu'un tel tsaddik soit enterré auprès de la barrière ? Et il ne trouva pas de repos avant d'avoir ordonné à sa communauté qu'à sa mort, on l'enterre à côté de Reb Chimon, qui avait accompli la mitsvah du " don en secret ".

Rabbi Yom Tov Lipman Heller est né en 1579 à Wallerstein, dans l'état de Bayern, en Allemagne du Sud. Son père, Rabbi Nathan, est mort quelques jours avant la naissance de son fils, et il a été élevé chez son grand-père Rabbi Moché Wallerstein, qui fut en son temps le Rav de tous les juifs d'Allemagne.

Dans sa jeunesse, il étudia à la yéchivah de Rabbi Yaakov Guinzbourg dans la ville de Friedberg. Encore très jeune, il s'éleva considérablement en Torah en en sagesse, et à l'âge de dix-huit

ans fut nommé dayan et Roch yéchivah à Prague, poste qu'il assuma pendant vingt-huit ans.

Là, il étudia la Torah chez Rabbi Yéhouda Liwa, le Maharal, et chez Rabbi Chlomo Ephraïm Lontshitz, auteur du Keli Yakar. C'est à cette époque qu'il rédigea son grand ouvrage " Tossefot Yom Tov " sur la Michnah. Ce commentaire de la Michnah a immédiatement été accepté par tout le peuple, et les talmidei 'hakhamim et benei Torah se sont fixés des temps pour l'étudier chaque jour. Ainsi, depuis des centaines d'années, il accompagne le juif qui étudie les michnayot. On raconte que Rabbi Yom Tov Lipman a écrit son commentaire en trois ans, de 1614 à 1617. Il indique la date où il l'a terminé avec sa signature à la fin du traité taharot, précisant qu'il a trente-huit ans.

En 'Hechvan de l'an 1625, Rabbi Yom Tov Lipman fut choisi comme Rav de Nicklesbourg, qui était une communauté célèbre comportant de nombreux sages, et quelque temps plus tard il fut accepté comme Av Beith Din à Vienne.

Là, il édicta un certain nombre de décrets pour sa communauté, par exemple de lire chaque jour à la synagogue, avant la prière du matin, une partie de l'ouvrage Or'hot Haïm du Roch, qui a été divisé par lui en sept parties. Il l'a également traduit en yiddish, pour le bénéfice de la communauté dans son ensemble. Il composa un " Mi ché-berakh " (bénédiction individuelle) spécial pour les fidèles de la synagogue qui s'abstenaient de tenir des propos profanes au moment de la prière et de la lecture de la Torah.

En 1628, il fut choisi comme Rav et Roch yéchivah de Prague. Une fois de plus, Rabbi Yom Tov Lipman retourna dans cette ville, où il avait passé ses meilleures années. En 1644, il eut le grand honneur de devenir Av Beit Din et Roch yéchivah de la grande ville de Cracovie, où il trouva le repos et la considération ; tout le monde l'admirait énormément, et son influence s'étendit à tout le judaïsme polonais.

Le gaon vécut vingt-sept ans en Pologne, et mourut à Cracovie le 6 Elloul 1654, à l'âge de soixante-quinze ans.

Le gaon Rabbi Zelig Margalioth, qui était son cousin, témoigne sur lui : " quand il est mort, il n'a pas laissé derrière lui de quoi acheter un linceul ", parce qu'il n'avait jamais pris de l'argent d'origine douteuse et n'avait jamais accepté de cadeaux.

Avant sa mort, Rabbi Yom Tov Lipman a écrit un ouvrage autobiographique du nom de Méguilat Eiva (formé des initiales des mots : Eikha Yachva Badad Haïr, les premiers mots du livre des Lamenta-tions), où il raconte l'histoire de sa vie de sa naissance jusqu'au jour où il est devenu Rav à Cracovie. Il demande également à sa famille de fixer un jour de réjouissances pour célébrer la date de sa libération de prison.

Oui, Rabbi Yom Tov Lipman Heller, auteur des Tossefot Yom Tov, était un gaon et un tsaddik, et son souvenir ne nous quittera jamais.